



ת"ו

Chabbat Nasso

9 Sivane 5784
15 Juin 2024

Ville	Entrée *	Sortie
Jérusalem	19 : 05	20 : 29
Paris	21 : 37	23 : 02
Marseille	21 : 02	22 : 15
Lyon	21 : 13	22 : 31
Strasbourg	21 : 14	22 : 39

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

N° 391

La Parole du Rav Brand

a) Si une femme mariée se rapproche d'un homme et que son mari la soupçonne d'infidélité, s'il l'avertit de ne pas s'isoler avec lui et qu'elle s'isole, elle est interdite à son mari tant que son innocence n'est pas prouvée. Il la conduira au Beth Hamikdash, et si le breuvage qu'on lui y administre n'affecte pas sa santé, son innocence sera prouvée. Voici comment le texte s'exprime : « Tout homme dont la femme s'égare et commet une trahison envers lui, et qu'un homme a pu avoir avec elle une relation intime, mais cela a été caché aux yeux de son mari ; elle s'est isolée et pourrait avoir été souillée – mais il n'y a pas eu de témoin contre elle – et elle n'y a pas été contrainte, et qu'un esprit de jalousie est passé sur lui et il a averti sa femme, et elle a été souillée, ou un esprit de jalousie est passé sur lui et il a averti sa femme et elle n'a pas été souillée. Alors l'homme amènera sa femme au Cohen ^[1]... »

b) Avant d'avertir sa femme, « un esprit de jalousie est passé sur lui ». Il est dans la nature de l'homme de défendre son bien : pourquoi le verset parle-t-il d'un « esprit qui passe sur lui » ?

C'est parce qu'il ne s'agit pas d'un avertissement adressé en privé qui, au cas où elle l'ignorerait, n'interdit pas la femme. Le texte évoque un avertissement prononcé devant deux témoins, et la honte et le chagrin pourraient conduire l'épouse à s'énerver contre son mari. Si la jalousie atteint un tel degré de colère qu'il l'avertit devant deux personnes, il s'agit d'un esprit d'excitation envoyé du Ciel ^[2].

c) Le verset cite cet esprit – ainsi que l'avertissement – deux fois : « Et un esprit de jalousie est passé sur lui et il a averti sa femme, et elle a été souillée, ou un esprit de jalousie est passé sur lui et il a averti sa femme et elle n'a pas été souillée. » Pourquoi la Torah ne raccourcit-elle pas cette phrase : « Et un esprit de jalousie est passé sur lui et il a averti sa femme et elle a été souillée, ou elle n'a pas été souillée » ?

d) En fait, concernant la nature de cet esprit, si celui-ci est malsain et envoyé par le Satan afin de semer la zizanie dans le couple et pour amener la honte sur son épouse et sur lui, ou si au contraire, il est sain et saint

pour sauver la femme du péché, les Amoraïm sont partagés à ce sujet. Selon l'un, il est sain, et selon l'autre, il est malsain. Quant à l'opportunité ou non de l'avertissement, les avis des Tanaïm divergent. Selon l'un, il est interdit d'avertir sa femme devant des témoins, car cela conduit à la honte sur son épouse dans le Temple, bien qu'elle n'ait pas fauté. Selon une autre opinion, c'est une obligation de l'avertir devant des témoins, et d'après un troisième avis ^[3], c'est facultatif. Selon les deux derniers avis, l'esprit est sain, et selon le premier avis, il est probablement malsain. La Halakha fut fixée selon l'avis que c'est une mitsva d'avertir, mais uniquement dans de bonnes conditions : « Cela est considéré de la part des sages comme une mitsva d'avertir sa femme, et toute personne qui l'avertit est sous l'emprise d'un esprit sain. Mais qu'il ne la mette pas en garde dans un climat de blague, de papotage, de légèreté, de dispute, ou de manière qui l'effrayerait outre mesure... Il ne faut pas s'empresser et l'avertir devant des témoins, mais en privé et calmement ^[4], de manière propre, afin de la conduire vers le bon chemin et de résoudre le problème ^[5]. »

d) Comme un avertissement pourrait générer des conséquences opposées, il se peut qu'on puisse expliquer pourquoi la Torah cite deux esprits et deux avertissements avec des répercussions justement opposées : « Et un esprit de jalousie [malsain] est passé sur lui et il a averti sa femme, et elle a été souillée, ou un esprit de jalousie [sain] est passé sur lui et il a averti sa femme et elle n'a pas été souillée. » En effet, l'hypersensibilité d'un mari qui suspecte sa femme injustement et la fâche risque de la conduire à la faute, comme ce fut le cas de la femme de Papus ben Yehouda, la mère d'un tristement célèbre personnage^[6].

^[1] Bamidbar 5,12-15. ^[2] Sota 3a.
^[3] Voir toute la souguia Sota 3a.
^[4] Voir Chabbat 34a, afin qu'elle l'accepte.
^[5] Rambam, Sota 4,18-19. ^[6] Guïtin 90a.

Rav Yehiel Brand

La Question

Dans la paracha de la semaine nous sont enseignées les lois concernant une personne qui commettrait un vol. La Torah nous indique que pour son repentir, cette personne devra confesser sa faute devant Hachem (faire le vidouy). Cette règle du vidouy, comme condition sine qua none à l'expiation d'une faute, le Rambam l'extrapole pour toutes les autres mitsvot de la Torah. Toutefois, nous pouvons nous questionner, pour quelle raison la Torah choisit comme source spécifiquement le cas du voleur afin de nous l'enseigner de manière générique sur la totalité des fautes existantes ?

Le **'Hidouché Harim** répond : lorsqu'un homme faisant recours à son libre arbitre décide de fauter, celui-ci exprime par la même considérer que la chose réside dans son domaine de décision et ne dépend que de son bon vouloir. Dès lors nous pouvons affirmer que cet individu en vient à dérober ce qui est du domaine de l'ordonnance et de la volonté divine, afin de se l'accaparer et de le faire sien. En cela, nous pouvons parfaitement apparenter toutes les fautes avec le vol, justifiant ainsi que ce soit de ce méfaits en particulier que nous apprenions le chemin de l'expiation par le biais de la confession.

G.N.

Pour aller plus loin...

1) Il est écrit au sujet du voleur (5-7) : « Véhitvadou ète 'hatatame acher assou, véhéchiv ète achamo béroch.... ». Pour quelle raison la Mitsva du "Vidouy" qui est la base essentielle de la téchouva, est-elle mentionnée précisément à propos du péché du vol ?

2) Il est écrit (5-18) au sujet de la procédure de la Sota : « Véhéemid hacohen ète haicha lifné Hachem ». Quel enseignement vient nous apprendre l'expression « véhéemid hacohen » ("le Cohen placera") ?

3) Il est écrit (5-21) au sujet de l'épouse ayant commis le péché de l'adultère : « Ete yérékhère noféléte véète Bitnekh tsava ». À quoi fait allusion le mot « tsava » ; en effet, la Torah aurait pu employer le terme « néfou'ha » pour dire que le ventre de la femme ayant commis le péché de l'adultère gonflait (voir Rachi rapportant le Targoum) ?

4) L'un des noms du Machia'h est mentionné dans notre Sidra ; quel est ce nom, et dans quel verset apparaît-il ?

5) Il est écrit (7-12) : « kaf a'hate assara zahav méléa kétorète ». À quel enseignement font allusion les termes précités ?

6) Il est écrit (7-18) au sujet du 2^{ème} jour de l'inauguration du Mizbéa'h : « Nétanel Ben Tsouar nessi Issakhar ». À quel enseignement font allusion les noms mentionnés dans ce verset ?

Yaacov Guetta

shalsheletnews.com

Ce feuillet est offert Leilouy Nichmat Sarina bat Louisa lebeit Houri

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël

Halakha de la Semaine

Les lois du Kidouch (Koss Pagoume)

Nos Sages nous enseignent qu'un vin qui a été goûté par une tierce personne devient Pagoum à savoir impropre à être utilisé comme Koss Chel Brakha (verre utilisé pour réciter le Birkat/Kidouch...), car il n'est pas convenable de louer Hachem sur un verre déjà entamé [Berakhot 52a]. Il est à noter que l'on pourra réparer cela en ajoutant un peu de vin ou même de l'eau [Ch. Aroukh 182,5]. Malgré tout, à posteriori, le fait d'avoir utilisé un Koss Pagoum n'invalidera pas la Mitsva. [Voir Ch. Aroukh 182,7].

Après que le chef de famille ait bu la quantité requise (>4,1cl), peut-il verser le reste de son vin dans le verre des convives ou le verre devient-il Pagoum?

Tout d'abord, il convient de préciser qu'il n'y a pas d'obligation de goûter le vin du kidouch même le vendredi soir. Il s'agit simplement d'un Hidour Mitsva [Ch. Aroukh 271,14]. De plus, même dans le cadre de ce Hidour, le verre du chef de famille ne sera pas considéré comme étant Pagoum. En effet, la problématique ne se pose qu'au moment où l'on récite la bénédiction du Kidouch, mais pas une fois la bénédiction récitée.

Et ce que les Richonim écrivent que celui qui récite la bénédiction sur le Koss Chel Berakha doit verser son vin dans le verre des convives avant de boire, ne s'applique qu'au cas où le verre des convives est Pagoum, à savoir que chacun a déjà son verre rempli et entamé et non dans le cas où leur verre est vide.

[Michna Beroura 182,24 et 271,82/Chaar Hatsiyoun ot 89; et ainsi écrit le Halikhot Chlomo Pessa'h perek 9 Or'hot Halakha note 96/Hout Hachani Chabbat T.4 perek 85,7 ; à l'encontre du Piské Techouvot 271, Halikhot Brakhot 182 n.31].

Et ainsi est la coutume de ne pas être Metaken le verre du Mékadech. [Michbetsot Zahav 182,4 Voir aussi Michna Beroura Ich Matslia'h 182 à la fin du Sefer à ce sujet].

Malgré tout, certains préconisent d'ajouter un peu de vin de la bouteille dans le verre du Kidouch avant de verser dans le verre des convives afin de s'acquitter de l'opinion du Graz 190,5 (qui est d'avis que même si on boit du même koss que le Mekadech, ce dernier devient Pagoum) [Voir Piské Techouvot 271,40 sur les différentes manières d'effectuer le Hidour].

David Cohen



Aire de Jeu



Jeu de mots :

Catastrophe ! A Rome, le lion est entré dans l'arène

Devinettes

- 1) Quels sont les 3 types de personnes impures dont on parle? (5,2)
- 2) Quelle offrande au Cohen est appelée "Térouma"? (5,9 Rachi)
- 3) L'offrande de la Sota se distingue dans

sa composition par 3 éléments. Lesquels? (5,15)
 4) Rachi rapporte le Midrach qui dit que les matriarches sont appelées au nom d'un encens. Lequel? (5,15)
 5) Quels sont les interdits du nazir ? (3)

Réponses aux questions

1) En réfléchissant bien, on constate que toutes nos fautes sont incluses (et s'inscrivent) dans le péché du vol !

En effet, comment osons-nous utiliser la santé (notre vitalité) et les forces que D... nous accorde avec une mansuétude infinie, pour transgresser ses Mitsvot ?! En fautant, nous sommes donc assimilés à des voleurs qui détournent (et "désacralisent": interdit de "Méila") et volent des fonds précieux de " Les forces et les potentiels de vie émanant de l'Éternel"!

Voilà pourquoi la Mitsva du "Vidouy" faite pour obtenir le pardon du péché du vol, est à mettre en facteur pour toutes nos transgressions des 613 Mitsvot sur lesquelles notre Téchouva s'impose ! (Sfat emet au nom des " 'Hidouché Harime" du Rav Yits'hak Meir Alter, l'un des Admourim de Gour).

2) Cette expression, traduite littéralement: « Le Cohen fera tenir debout » la Sota, nous apprend que si la Sota était boiteuse, si bien que cette dernière ne pouvait pas se tenir debout normalement, le Cohen ne lui faisait pas boire les eaux amères. Le même Din s'appliquait aussi à la Sota manchot (amputée de ses deux mains). (Bamidbar Rabba, paracha 9, Siman 33)

3) Ce terme ("tsava") a pour guématria 97. Ce nombre fait allusion aux 97 forces d'impureté qui existent dans ce monde (et qui ont amené cette femme infidèle à se souiller). (Yalkoute Réouvéni, ote 12)

4) Ce nom est « Chalom », car le Machia'h apportera la paix dans le monde lors de la délivrance finale ! Ce nom apparaît dans la dernière bénédiction de la Birkate

Cohanim (6-21) : « Yissa Hachem panav élékha véyassém lékha Chalom », verset qu'on pourrait interpréter ainsi : « Hachem tournera Sa face vers toi, peuple d'Israël, en réprimant Sa colère envers toi (éliminant ainsi nos ennemis et toutes les vicissitudes de l'existence), car tu auras fait Téchouva ; si bien que tu mériteras de recevoir le Machia'h dont le nom est Chalom ». (Massékèthè Derekh Erets Zouta, Perek Hachalom)

5) Une « kéfifa » (« le fait de se courber », de s'incliner, terme apparenté au mot « kaf » (a'hate), devant Hachem, qui est faite par "un juif" (un "you'd", autrement dit : Un Yéhoudi qui est modeste et demeure donc petit à ses propres yeux, à l'instar de la lettre "you'd" étant la plus petite de l'alphabet hébraïque) s'inscrivant dans un minyane de « assara anachim », a plus de valeur aux yeux de D... que tout l'or (les trésors) et les meilleurs encens du monde": « zahav méléa kétorète ». (Rabbi Baroukh de Mézibodz)

6) Celui qui a intégré qu'il n'y a que du bien qui émane de D... (notion à laquelle fait allusion la signification du nom de "Nétanel" : « l'Éternel ne donne que du bien »), même si parfois, il traverse des épreuves et des moments de souffrance (notion à laquelle fait allusion le nom de Tsouar dont la racine est la même que le mot apparenté au « tsaar » : Souffrance) ; cet homme "s'élèvera" ("Nassi", terme apparenté au terme « Issa » : "Il s'élèvera") spirituellement et "portera" ("Issa") à son actif de nombreux mérites ("yech lo sakhar harbé : « Issakhar »). ("Léhaniah Bérakha" du Rav Mikhaël Hachohen chlita de Beer Chéva, Sefer imprimé en Israël en 1989)

Enigme 1 : Citez 4 Mitsvot que l'on peut accomplir en dormant.

- 1/ Dormir dans la Soucca
- 2/ Dormir Chabbat
- 3/ Ad delo Yada à Pourim
- 4/ yechivat Erets Israël



Réponses n°390 Bamidbar

Rébus : Mie / Benne / Escrime / Chat / Na / Va / Mala

Enigme 2 : Mon premier est la septième lettre de l'alphabet. Mon deuxième est un rongeur qui peut parfois servir d'animal de compagnie. On peut trouver des œufs dans mon troisième. Mon quatrième veut dire "maison" en anglais. Mon tout est une fleur qui se retrouve fréquemment sur les balcons. Géranium (G-Rat-Nid-Home)

Chavouot

Il est écrit au sujet du don de la Torah : « Et ils se tinrent sous la montagne ». De là nos Sages nous enseignent qu'Hachem déracina la montagne et la positionna au-dessus de leur tête en leur disant : Si vous acceptez la Torah tant mieux, sinon ici sera votre tombeau. Cet épisode où Hachem força la main d'Israël n'est pourtant pas considéré comme si Israël n'avait pas exprimé sa véritable volonté de recevoir la Torah. En effet, le Talmud nous enseigne que dans certains cas où un homme refuserait d'accomplir des commandements qui ont besoin de son assentiment, le Beth Din est en mesure de le forcer même à travers un châtement corporel jusqu'à ce qu'il dise : "Je le veux", et cela étant considéré comme une acceptation de plein gré. Ceci étant expliqué par la guemara par le fait que chaque

membre d'Israël possède une volonté profonde et intime d'accomplir la volonté d'Hachem. Seulement, "le levain qui est dans la pâte " (le mauvais penchant), l'en empêche. Ainsi, en exerçant une pression, le Beth Din se contente de faire taire le yetser ara pour que ne subsiste que la réelle volonté de l'homme. Toutefois, si nous comprenons que cette méthodologie soit pertinente dans un cas où un homme serait de prime abord récalcitrant, nous pouvons nous interroger sur la nécessité d'appliquer une telle formule à un peuple ayant déjà accepté la Torah et ayant déjà agi de plein gré ? Il est écrit dans le traité Kidoushin (30) Hachem dit : « J'ai créé le yetser ara, j'ai créé la Torah comme antidote ». Ce que nos Sages nous révèlent par cet enseignement, c'est que la seule possibilité que possède l'homme pour se défaire par lui-même de l'emprise maléfique du mauvais penchant qui est fait de feu (alors que nous sommes composés de chair et de sang) est de

s'adonner à l'étude de la Torah. Dès lors, lorsqu'un homme se retrouve en difficulté face à ce dernier, il possède comme premier choix d'avoir recours à la Torah pour se défaire de cette emprise et ce n'est que dans un second temps si cette astuce n'est pas mise en place, que le tribunal intervenue allant jusqu'à forcer sa volonté à s'exprimer. Toutefois, lorsqu'Israël se tint au Sinai , celui-ci n'avait pas encore la Torah à disposition et donc n'avait en sa possession aucun antidote pour se défaire des velléités du mauvais penchant. Ainsi Hachem n'eut d'autre choix afin de parer à toute intervention du yetser ara que de prendre les devants et d'anéantir toute possibilité d'emprise de ce dernier sur Israël (contre laquelle ils n'auraient eu aucun moyen de résister), en l'écrasant par l'ombre de la montagne et ainsi permettre à la volonté d'Israël de pleinement s'exprimer.

G.N.

A La Rencontre De Nos Sages

Rabbi Chlomo ibn Aderet : le Rachba

Né en 1235 à Barcelone (Espagne), Rabbi Chlomo ben Abraham ibn Aderet, également connu sous le nom plus court de Rachba, fut l'un des plus grands codificateurs talmudiques de son temps. Il était un disciple du Ramban et de Rabbénu Yona Gerondi.

Le Rachba devint le grand-rabbin d'Espagne et nombreux étaient les érudits qui accouraient pour assister à ses conférences. Il fonda une yéchiva à Barcelone qui devint célèbre pour les grands hommes qui en sortirent. Il se fit un nom comme autorité en matière de Talmud, et des communautés juives de toutes les parties de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique ne cessaient de s'adresser à lui pour le consulter sur des problèmes de Halakha. Des milliers de ces réponses ont pu être préservées et publiées.

Le Rachba était toujours sur le qui-vive pour défendre ses coreligionnaires des atteintes de leurs ennemis extérieurs ou intérieurs. Ainsi, lorsqu'un moine dominicain, Raymond Martini, publia deux livres déformant les interprétations du Talmud afin d'attiser la haine contre les Juifs, le Rachba se mit

immédiatement à riposter en écrivant une défense du Judaïsme, réfutant tous les arguments mal fondés du moine. Il agit de la même façon lorsqu'un auteur arabe attaqua la foi juive.

Bien que le Rachba eût de vastes connaissances philosophiques, il n'était pas en faveur d'une étude prématurée des matières philosophiques. Il avait la ferme opinion que l'enseignement philosophique ne devrait se faire seulement une fois que le sujet eût acquis une connaissance approfondie du Judaïsme et après la formation de son caractère par une longue et stricte observance religieuse. Car il n'était pas rare à cette époque que de nombreux jeunes Juifs eussent la vocation d'étudier des livres et des écrits philosophiques. Mais ils s'égarèrent alors du bon chemin, n'étant pas préparés pour ces méditations. Il n'est donc pas surprenant que, le jour où les autorités rabbiniques de France s'adressèrent au Rachba pour les aider à combattre les tendances hérétiques qui se faisaient jour dans les familles juives, celui-ci n'eût aucune hésitation. Une assemblée solennelle fut convoquée, à laquelle participaient ses deux fils, les rabbanim Yits'hak et Yéhouda, les chefs de la communauté juive de Barcelone et de nombreux autres Juifs. Au cours de cette réunion, le Rachba interdit toute lecture ou étude philosophique avant l'âge de 25 ans. Une fois

atteint cet âge, le Juif avait le droit de s'adonner à ces études, à condition qu'il eût acquis auparavant une solide instruction talmudique. Dans une volumineuse correspondance adressée à ses collègues dans d'autres parties du monde, le Rachba les mit en garde et les pria de faire attention à l'éducation et à l'enseignement des enfants et de la jeunesse juive.

Le Rachba est aussi l'auteur du livre Torat Habaït ou « La Loi de la Maison ». Ce livre traite de che'hita, de tréfa, etc. Il a écrit plusieurs volumes contenant des commentaires sur le Talmud. Nous y trouvons deux traités intitulés respectivement Piskei 'Halah et Avodat Hakodèch. Ce dernier traite surtout du Chabbat. Le Rachba avait aussi une âme de poète, mais il n'a pas écrit beaucoup de poésies, probablement parce qu'il était trop absorbé par ses études. Il faut encore mentionner qu'une grande partie du commentaire du Rambam sur la Michna écrit en arabe, a été traduit en hébreu par le Rachba à qui nous devons également la diffusion parmi les Juifs d'Espagne des enseignements et des œuvres de son maître le Ramban.

Rabbi Chlomo ben Abraham ibn Aderet quitta ce monde depuis sa ville natale en 1310, à l'âge de 75 ans.

David Lasry

De La Torah Aux Prophètes

La paracha Nasso explique les lois relatives au Nazir (personne qui souhaite se sanctifier en s'abstenant de certains actes tels que boire du vin, se couper les cheveux...) A la fin de la période des Juges, 50 ans seulement avant la nomination du 1^{er} roi, les Philistins régnaient sur les juifs et les opprimaient cruellement. En dépit de leurs fautes, Hachem décida d'envoyer un libérateur, le Juge Chimchon (Samson), nazir à vie dès sa conception. Le passage du livre des Juges qui constitue notre haftara, relate la manière dont a été annoncée à ses parents la naissance de Chimchon. Manoah son père, qui est présenté comme « homme unique » appartenait à la tribu de Dan, et sa mère Tselponi (selon le midrach) une grande tsadeket, venait du chévet Yéhouda. Ils vivaient à Tsara dans le territoire de Dan et n'avaient pas d'enfants. Un ange est apparu dans un champ à la femme de Manoah pour lui annoncer la naissance d'un fils

et lui interdire immédiatement, la consommation de vin et des dérivés du raisin. Elle en informe son mari qui demande à Hachem que le messenger lui apparaisse également ; il est exaucé le jour même. Manoah, pensant que c'était un prophète, l'invite à venir se restaurer chez lui. Mais l'ange lui suggère d'offrir plutôt à Hachem un sacrifice de Ola (holocauste). C'est alors qu'un feu jaillit du rocher ; l'ange entra dans les flammes et s'éleva jusqu'aux cieux. Manoah prend alors conscience qu'il a eu affaire à un ange, et prend peur. Sa femme le rassure, démontrant ainsi sa grande sagesse est un niveau supérieur à celui de son mari. Cette nézirout de Chimchon est particulière pour plusieurs raisons :

- Ordonnée par un ange, il était impossible de l'annuler par un Hakham.
- Alors qu'un nazir à vie peut se couper légèrement les cheveux, Chimchon n'en avait pas le droit.
- Enfin, Chimchon avait la permission de se rendre impur au contact des morts.

Birkat Mordekhaï

Honorer le Aron : L'exemple des fils de Kehat et Guerchone

Dans la paracha de Nasso, Hachem ordonne à Moché de faire le recensement des fils de Guerchone, selon leurs maisons paternelles et leurs familles. Cette directive semble simplement impliquer un dénombrement, mais la formulation «nasso » (fais le recensement) soulève des questions sur son usage spécifique. Contrairement aux termes habituels de comptage, ce verbe suggère ici une « élévation de la tête », symbolisant une élévation spirituelle et une recherche de perfection. Cette distinction entre l'orgueil répréhensible et l'élévation du cœur dans les voies de D. est cruciale. Un homme orgueilleux, même en suivant les voies de D., reste distant et se vante d'actions qui ne lui sont pas intrinsèques, ce qui le rend abominable. À l'inverse, celui dont le cœur s'élève dans les voies d'Hachem fusionne son être avec les voies de D., et son orgueil devient alors méritoire et agréable à Ses yeux. Le Keli Yakar explore plus profondément cette notion en examinant la raison pour laquelle, les fils de Kehat ont été comptés avant ceux de Guerchone. Bien

que Guerchone soit l'aîné, ce sont les fils de Kehat qui ont été choisis pour porter l'Arche (le Aron), pour révéler l'ampleur de cette tâche. Si Guerchone, en tant qu'aîné, l'avait portée, l'importance du port de l'Arche aurait pu être perçue comme due à son statut d'aîné plutôt qu'à la sacralité de la tâche elle-même. Cette décision met en évidence que « les sages hériteront de l'honneur » (Michlè 3,35), démontrant que le Saint Béni Soit-Il honore ceux qui portent l'Arche. Cependant, cette mise en avant des fils de Kehat ne dévalorise pas Guerchone. Au contraire, l'honneur de Guerchone réside dans sa capacité à renoncer à son propre statut pour la reconnaissance publique de l'importance de l'Arche de l'Éternel. Ainsi, le recensement des fils de Guerchone, bien que venant après celui des fils de Kehat, représente une « élévation de la tête » en tant que partenaires à part entière dans l'honneur rendu aux sages. Leur dénombrement, bien qu'en seconde position, souligne leur contribution à la reconnaissance et au respect des porteurs de l'Arche. Ils sont alors, eux aussi, dignes de respect. En effet, c'est à leur propos qu'il est dit " les fils de Guerchone, eux aussi" qui vient souligner leur capacité unique à savoir renoncer aux honneurs pour faire de la place à l'Arche divine.

Yonathan Haik

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta bat Florence Myriam Simha

Enigmes



Enigme 1 : Combien de lettres y a-t-il dans la Torah ?

Enigme 2 : Un malfaiteur joue à la roulette russe avec un revolver à six coups. Il insère une cartouche, fait tourner le barillet et tire sur toi, mais aucune balle n'en sort. Il te laisse le choix de faire tourner ou non le barillet avant de tirer une seconde fois. Dans ton intérêt, devrait-il le faire tourner à nouveau ?

La Paracha en Résumé

- La Torah nous enseigne les lois de la femme "Sota" et du Nazir.
- La Torah compte les Léviim par famille en racontant précisément le travail de chacun.
- On apprend ensuite l'importance de la pureté du Temple, qui était divisé en trois camps, empêchant ainsi, les gens impurs de s'y rendre selon la gravité de l'impureté.
- La Torah ordonne ensuite aux Cohanim de nous bénir.
- Pour finir, la Paracha s'allonge inhabituellement, pour expliciter 12 fois le même texte, contenant la totalité de l'offrande, approchée par chacun des princes de chaque tribu.

Rébus



La Force d'une parabole

La Guemara demande (Berakhot 63a): Pourquoi a-t-on juxtaposé l'épisode de la Sota, de la Mitsva d'apporter la Térouma ? Elle répond que cela nous apprend que celui qui n'a pas apporté sa Terouma au Cohen, sera amené à le voir concernant sa femme Sota. Quel lien y a-t-il entre la Terouma et la Paracha de la Sota ?

Le Maguid de Douvna répond grâce à cette parabole. Un riche homme d'affaire doit un jour partir en voyage accompagné de ses nombreux enfants. Son problème est qu'habituellement chez lui, il a du personnel pour s'occuper des repas. Lors de ce déplacement en revanche, il ne peut compter sur aucun employé pour remplir cette tâche. Il a malgré tout la chance d'avoir un de ses fils qui est à l'aise en

cuisine et qui pourrait aisément remplir cette fonction. Ce qui inquiète notre homme c'est qu'en cas de désaccord avec ses frères, notre cuisinier, nouvellement nommé, risquerait de ne préparer à manger que pour lui et pas pour le reste des voyageurs. Son père a alors une idée. Au moment de partir, alors qu'ils chargent les matières premières et le matériel dont ils ont besoin, il demande expressément à ses enfants de n'emporter que de très grandes marmites. Aucune casserole de petite taille ne peut les accompagner.

Son idée par là était toute simple. Avec de tels récipients, même en cas de désaccord, le préposé aux repas ne pourra jamais cuisiner de petites quantités. Il devra toujours préparer des plats dont tout le monde pourra profiter.

De même, Hachem savait que la tribu de Lévi serait

toujours la plus à même d'attirer la berakha pour le peuple de par sa proximité constante avec Hachem. Seulement, si elle n'attire la bénédiction que pour elle, qu'en sera-t-il du reste du peuple ? Ainsi, n'ayant pas de terres attirées et devant vivre du maasser offert par les autres, la tribu de Lévi restera intimement liée aux autres tribus.

Ainsi, celui qui n'allait pas voir le Cohen pour la Térouma, sera peut-être amené à le consulter au sujet de sa femme Sota. Notre interdépendance est à ce point vitale qu'elle peut passer par de bonnes choses comme par de moins bonnes.

Le rassemblement au pied du Sinai nous avait permis d'arriver à une vraie osmose. Mais Hachem a parfois "besoin" d'user de stratagèmes pour nous rappeler à cette cohésion dont nous avons tant besoin. A nous de savoir la conserver.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Dan est un jeune enfant plein d'énergie qui ne cesse de bouger de partout au grand désespoir de ses parents. Mais il finit par grandir et même s'il continue toujours à courir, il est marié et plus sous la juridiction de ses parents. Un beau jour, alors qu'il est sur la route pour un entretien d'embauche sur lequel il a beaucoup misé, son pantalon s'agrippe au siège du bus et se déchire lorsqu'il se lève. Dan est bien embêté et se dit qu'il doit rapidement trouver une solution car il ne peut pas se présenter de la sorte devant son hypothétique futur patron. Il se met donc urgemment à la recherche d'un magasin où il pourrait trouver ce qu'il cherche. Baroukh Hachem, il ne tarde pas à apercevoir au loin ce qu'il lui faut et pénètre donc heureux dans cette boutique. Mais lorsque le vendeur Assaf l'aperçoit, il comprend vite la situation et se dit qu'il serait dommage de ne pas en profiter. Alors, lorsque Dan lui demande à quel prix est le pantalon de son choix, Assaf lui répond 500 Shekels alors qu'en vérité il n'en coûte que 100 Shekels. Évidemment, Dan comprend qu'on se moque de lui et à peine a-t-il demandé une petite ristourne qu'Assaf lui répond assez sèchement que tels sont ses tarifs et qu'il n'oblige personne à lui acheter le moindre article. Dan sait pertinemment qu'il risque d'être en retard à son rendez-vous s'il se met maintenant à chercher un autre magasin et paye donc les 500 Shekels. Mais immédiatement après son entretien, il rentre chez lui pour se changer puis retourne voir le vendeur pour annuler la vente profitant du délai de rétractation ou tout au moins récupérer les 400 Shekels qu'il a payés en trop. Il argue qu'au vu de la situation et de la honte occasionnée, il était obligé d'acheter un habit mais qu'il n'a jamais voulu le payer à un tel prix. Dan lui rétorque qu'il ne lui reprendra pas le pantalon car celui-ci n'est plus neuf et quant à la différence, il ne voit pas pourquoi il devrait la lui rendre puisqu'ils se sont mis d'accord sur le tarif. Qui a raison ?

La Guémara Baba Kama (117a) nous raconte l'histoire d'un prisonnier qui s'était enfui de sa prison et voulait traverser le fleuve pour se mettre à l'abri. Mais le marin, voyant sa détresse, profita de la situation et lui demanda une grosse somme. La Guémara nous enseigne que le prisonnier peut après coup ne lui donner que le prix normal et lui dire qu'il n'a jamais accepté véritablement de payer plus cher et qu'en vérité, en disant oui, il s'est moqué de lui. Dans la même idée, la Guémara Yébamot nous enseigne qu'une femme 'Halitsa (femme devant se délier du lien qu'elle a avec son beau-frère après la mort de son mari) peut promettre à son beau-frère une grosse somme en contrepartie de sa 'Halitsa (sa libération par un acte de divorce spécifique) et ensuite lui dire qu'elle se moquait de lui. Mais le Rachba nous apprend que cela n'est possible qu'avant le paiement, et ainsi tranche le Choul'han Aroukh (H" M 264,8). On pourrait donc imaginer que dans notre cas, il est impossible pour Dan de demander remboursement mais Rav Zilberstein nous explique qu'il est possible qu'il puisse récupérer son argent, cela puisqu'en vérité, même si Dan a payé l'habit, il est probable que dans sa tête il pensait déjà le rendre et donc ne voulait aucunement l'acquiescer alors que le Rachba parle d'un cas où l'acheteur finit par accepter l'achat. Le Rav ajoute que dans ce cas où l'objet fut vendu beaucoup plus cher que sa valeur, il y a lieu d'annuler la vente du fait du Din de Onaa, c'est-à-dire qu'un article étant vendu plus cher que son prix, jusqu'à un sixième, l'acheteur peut demander remboursement, et au-delà, il peut même annuler la vente. Évidemment, ces Halakhot dépendent de plein de critères et là n'est pas l'endroit où les exposer tous. Or, le Rama (227,7) nous enseigne que si l'acheteur savait pertinemment qu'il se faisait avoir en payant l'article à ce prix et s'est tu, a le droit après la vente de demander remboursement sur la somme payée en trop.

En conclusion, Dan a le droit de demander les 400 Shekels payés en trop car il n'a jamais voulu acquiescer le pantalon et de surcroît, un acheteur peut demander remboursement s'il a payé plus cher que le véritable prix de vente de l'objet.

(Tiré du livre Oupiryoy Matok, Béréchit, page 63)

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Ce fut au jour où Moché acheva de monter le Michkan... » (7/1)

Rachi écrit : « Ce sont Betsalel et Aholiav et tous les "sages du cœur" qui ont fabriqué le Michkan. Le Passouk en attribue cependant le mérite à Moché parce qu'il s'est dévoué totalement à lui en examinant chaque objet tel que Hachem le lui avait montré sur la montagne et ce afin d'instruire ceux qui ont réalisé le travail et parce qu'il n'a commis aucune erreur. Nous trouvons la même chose chez David qui s'est dévoué totalement pour la construction du Beth Hamikdach... Aussi a-t-il porté son nom, comme il est écrit : "Regarde ta maison David" (Mélakhim 1,12) ».

On pourrait se demander :

1. Rachi écrit dans parachat Pékoudé : « ...Et parce que Moché n'avait pas fait de travaux dans le Michkan, Hachem lui a laissé le montage... » (40/33). Il en ressort que c'est Moché seul qui a monté le Michkan. Par conséquent, notre Passouk qui parle du montage mentionne Moché. Pourquoi Rachi s'interroge-t-il donc sur le fait que le passouk ne mentionne pas Betsalel? Parlant du montage, pourquoi mentionner Betsalel alors que c'est Moché qui l'a monté seul? (Gour Arié)

2. David haMélekh n'a pas participé à la construction du Beth Hamikdach alors que Moché a monté le Michkan. Comment Rachi peut-il les comparer ?

On pourrait proposer la réponse suivante : Effectivement, une fois que le passouk parle du montage, c'est Moché qu'il faille mentionner. Mais la question de Rachi est : pourquoi parler du montage et donc de Moché ? Le passouk aurait dû parler de sa construction et mentionner Betsalel ! ? A priori, la construction du Michkan c'est l'essentiel et le plus grand travail alors que le montage c'est juste la finition. Ainsi, le passouk aurait dû donner la préférence à la construction et donc par conséquent mentionner Betsalel qui a fait l'essentiel et le plus grand travail du Michkan.

À cela, Rachi répond que la Torah veut nous apprendre que la supervision est plus importante et essentielle que la construction elle-même et pour ce faire, la Torah veut mentionner Moché pour faire son éloge et son honneur qui a tout supervisé avec dévouement au point qu'il n'y a eu aucune erreur et puisque c'est Moché qui est mentionné, par conséquent la Torah parle du montage. C'est-à-dire, Betsalel et Moché ont tous les deux agi avec messirout nefesh, chacun dans son domaine, Betsalel dans la construction pratique et Moché dans la supervision et les consignes. La Torah veut à présent nous apprendre que la supervision est plus importante et essentielle que la construction pratique. Ainsi, la Torah va mentionner Moché et non Betsalel, nous comprenons alors que la supervision est supérieure à la réalisation pratique et puisque c'est Moché qui est mentionné, par conséquent le passouk parle du

montage, non pas parce que le montage est plus important que la construction car c'est l'inverse qui est vrai, mais parce que la Torah voulait mentionner Moché plus que Betsalel et la raison à cela est pour nous enseigner que la supervision et les consignes sont plus importants et essentiels que la construction et la réalisation pratique.

À présent, nous comprenons la comparaison avec David haMélekh. En effet, ce dernier n'a effectivement pas pu participer à la construction et à la réalisation pratique du Beth Hamikdach mais il en a été le visionnaire, c'est lui qui en a donné la consigne et puisque nous voyons que le Beth Hamikdach est appelé à son nom, nous apprenons que la vision d'un projet est plus importante et essentielle que sa concrétisation en pratique. Prendre les bonnes décisions, est plus essentielle car sans cela, même si une personne travaille dur et avec dévouement mais pas dans la bonne voie, que cela va-t-il lui apporter ? ! C'est pour cela qu'il est capital d'avoir la vision et de prendre la bonne décision et à présent, cela vaut la peine de travailler avec dévouement.

Il faut travailler avec dévouement mais dans le bon chemin.

Le Midrash (Zouta Kohélet 1) ramène qu'une personne est venue demander à Rabbi Yossi ben Halifta : Que signifie le fait que « Hachem donne l'intelligence aux intelligents » (Daniel 2/21) ? A priori, il aurait été plus logique de dire que Hachem donne l'intelligence aux sots ! ? Rabbi Yossi lui a demandé : Si un riche et un pauvre viennent te demander un prêt, à qui préfères-tu prêter ? Elle a répondu : Au riche car je serais assuré d'être remboursée. Rabbi Yossi dit : De même, Hachem ne veut pas donner l'intelligence aux gens sots mais Il donne l'intelligence à ceux qui prennent la route du Beth Hamidrash.

Il ressort de ce midrash que l'intelligence ne va pas changer une personne, et si une personne est dans les futilités, elle mettra son intelligence dans les futilités et donc Hachem va donner l'intelligence à ceux qui veulent aller au Beth Hamidrash. Il en ressort qu'avoir la vision de prendre le bon chemin s'appelle "intelligent". Si une personne, juste par le fait de décider d'aller étudier, même si elle n'a pas commencé à étudier, s'appelle "intelligente" et c'est sur cet homme que Hachem va déverser l'intelligence.

Ainsi, d'encourager le fait que d'autres prennent la bonne décision d'aller étudier la Torah, sera aussi créditée à celui qui l'a mis sur ce chemin et portera même son nom. Ainsi, les parents et professeurs qui donnent la voie aux jeunes d'aller étudier la Torah, même si eux en pratique n'ont pas étudié, toute l'étude de ces jeunes portera leurs noms. Rabbi Akiva dira à ses élèves, concernant sa femme qui n'a pas étudié comme lui mais qui a eu la vision de l'envoyer étudier la Torah, cette phrase historique : "Toute ma Torah ainsi que la vôtre lui appartiennent à elle" (Ketouvo 62).

« Quel est l'homme intelligent ? Celui qui a la vision du futur » (Avot 4/1)

Mordekhai Zerbib